

Préapprentissage d'intégration plus (PAI+) : entreprises, participez !



Opportunité : d'une durée d'un an, le préapprentissage d'intégration (PAI) est destiné aux réfugiés, aux personnes admises à titre provisoire et aux ressortissants d'États membres de l'UE/AELE et d'États tiers, qu'il prépare à une formation professionnelle initiale en vue d'une AFP ou d'un CFC.

- Le PAI+ vous permet de découvrir des apprentis motivés et une relève potentielle
- Il vous offre la possibilité d'acquérir un savoir-faire en matière de relations avec les collaborateurs issus de l'immigration
- Il vous permet de vous investir en tant qu'employeur
- Il peut être mis en place dans la plupart des domaines professionnels
- De nombreuses associations professionnelles régionales et 14 nationales sont partenaires du PAI+

Organisation :

- Missions en entreprise (en règle générale, 3 jours par semaine)
- Transmission de connaissances pratiques, scolaires et interdisciplinaires dans le domaine professionnel (offre mise en place par le canton)
- Encouragement linguistique continu en rapport avec le domaine professionnel
- Aucune autorisation de travail n'est requise (une simple annonce suffit)

Objectifs

À court terme

Acquisition des connaissances de base dans un domaine professionnel, en préparation à la formation professionnelle initiale

À moyen terme

AFP ou CFC
(apprentissage et diplôme)

À long terme

Intégration professionnelle en tant que travailleur qualifié et autonomie financière

Comment participer en tant qu'entreprise ?

Prenez contact avec le service cantonal chargé de la formation professionnelle (voir au verso)

Vous recevez toutes les informations nécessaires sur le PAI+ dans votre canton

Inscrivez votre entreprise au PAI+ auprès du service cantonal chargé de la formation professionnelle

Le canton vous envoie les dossiers de candidature des personnes qui correspondent à votre domaine prof. et qui remplissent les conditions requises (niveau linguistique A2 et compétences de base, notamment)

Entretiens d'embauche ou journées de découverte dans l'entreprise

Signature d'un contrat de préapprentissage

Début du PAI, généralement en août

Le service cantonal chargé de la formation professionnelle accompagne votre entreprise pendant l'année du PAI+

Objectif à la suite du PAI+ : apprentissage en vue d'une AFP ou d'un CFC





Questions et réponses

■ À quel moment faut-il s'inscrire au PAI+ ?

Pour que l'année de formation commence dans de bonnes conditions (généralement en août), l'idéal est de déterminer au cours du premier semestre, avec le canton, quelles places de PAI peuvent être proposées. Il est également possible, sur demande, de pourvoir des places de PAI+ après coup.

■ Y a-t-il un interlocuteur pour aider l'entreprise à planifier le PAI+ ?

Oui : dans chacun des 18 cantons participants, il y a un interlocuteur au sein du service cantonal chargé de la formation professionnelle qui vous aidera à planifier le PAI+ et qui répondra à vos questions sur le programme (voir liste ci-dessous).

■ Les entreprises sont-elles accompagnées pendant l'année du PAI+ ?

Oui : pendant l'année de formation, un service ad hoc se tient à la disposition des entreprises pour toute question ou tout problème. Bien évidemment, les entreprises peuvent également s'adresser au SEM.

■ Faut-il obtenir une autorisation de travail pour les participants au PAI+ ?

Les personnes admises à titre provisoire et les réfugiés reconnus n'ont pas besoin d'autorisation de travail. Il suffit d'annoncer gratuitement l'activité prévue, à l'aide d'un formulaire électronique (www.sem.admin.ch/travail_domaine_asile). L'intéressé peut commencer à exercer l'activité sitôt cette démarche accomplie. L'autorité cantonale chargée de la formation professionnelle vous aidera à remplir les formalités administratives.

■ Les participants au PAI+ sont-ils indemnisés par l'entreprise pour leur travail ?

La pratique varie d'un canton à l'autre. En règle générale, les cantons recommandent de fixer l'indemnité à un niveau légèrement inférieur au salaire habituellement versé au cours de la première année d'apprentissage dans le domaine professionnel concerné.

Interlocuteurs en matière de formation professionnelle dans les cantons participants

AG	Marija Stanic-Dondras	marija.dondras@ag.ch ,	tél : 062 835 22 08
BE	Fachstelle Brückenangebote	brueckenangebote@erz.be.ch	tél : 031 633 84 54
BL	Thomas von Felten	thomas.vonfelten@bl.ch	tél : 061 552 28 43
FR	Ludmilla Wüthrich	wuethrichL@edufr.ch	tél : 079 923 35 65
GE	Nadia Ourrad	nadia.ourrad@etat.ge.ch	tél : 022 388 44 73
GL	Patrick Geissmann	patrick.geissmann@gl.ch	tél : 055 646 62 51
JU	Vincent Joliat	vincent.joliat@jura.ch	tél : 032 420 71 64
LU	Jörg Fischer	joerg.fischer@edulu.ch	tél : 041 329 49 58
NE	Frédéric Panza	frederic.panza@ne.ch	tél : 032 889 69 40
SG	Serge Ludescher	serge.ludescher@sg.ch	tél : 058 229 38 50
SH	Lukas Hauser	lukas.hauser@ktsh.ch	tél : 052 632 75 15
SO	Rudolf Zimmerli	rudolf.zimmerli@dbk.so.ch	tél : 032 627 28 73
TG	Annette Schwarz	annette.schwarz@tg.ch	tél : 058 345 59 97
TI	Tatiana Lurati	tatiana.lurati@ti.ch	tél : 091 815 31 21
VD	Carole Friderich	carole.friderich@vd.ch	tél : 021 316 34 18
VS (de)	Christian Jäger	christian.jaeger@berufsbildung-vs.ch	tél : 027 606 08 00
VS (fr)	Jonathan Corbillon	jonathan.corbillon@epasc.ch	tél : 027 606 08 00
ZH	Tobias Andreas	tobias.andreas@mba.zh.ch	tél : 043 259 77 36
ZG	Roger Augsburg	roger.augsburger@zg.ch	tél : 041 728 51 63

Si le PAI+ vous intéresse, vous pouvez prendre contact avec votre canton ou les interlocuteurs du SEM, à savoir :

- Sara De Ventura (de), sara.deventura@sem.admin.ch, 058 481 86 54 /
Tsewang Tsering (de), tsewang.tsering@sem.admin.ch, 058 467 17 74
- Prosper Dombele (fr/it), prosper.dombele@sem.admin.ch, 058 462 96 09